

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/193 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 décembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Cleret à David Piccarretta, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Freddy Riotton à Hélène Rossi,

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Dans le cadre du soutien aux associations en matière de garde du jeune enfant, la Communauté de communes apporte une aide de 2500 € par places d'accueil. Il est proposé de reconduire le même montant par places pour 2025.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De fixer**, préalablement au vote du budget 2025, la participation 2025 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des multi-accueils :
 - **Pour l'association triévoise pour la garde du jeune enfant**
 - Subvention de 55 000 € pour l'année 2025 pour la structure de Mens (22 places)
 - Subvention de 37 500 € pour l'année 2025 pour la structure de Clelles (15 places)
 - **Pour l'association SOS Récré**
 - Subvention de 85 000 € pour l'année 2025 pour les structures de Monestier de Clermont, Avignonet et Roissard (34 places)
 - **Pour l'association Les Mistoufflets**
 - Subvention de 25 000 € pour l'année 2025 pour la structure de Gresse en Vercors (10 places).
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2025 avec les associations gestionnaires des multi-accueils du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE**, préalablement au vote du budget 2025, la participation 2025 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 038-200030658-20241216-2024_193-DE

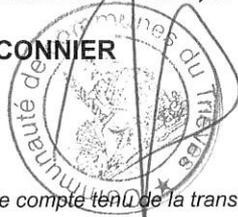


- multi-accueils telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2025 avec les associations gestionnaires des multi-accueils du territoire et à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Cielles, le 16 décembre 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

19/12/24

et de sa publication le

19/12/24